



Faculté de Droit et
de Science Politique
Aix*Marseille Université

Taxe d'apprentissage

campagne de collecte 2022

Aix-Marseille Université

Plus grande université francophone, Aix-Marseille Université (AMU) accueille 80 000 étudiants et près de 8 000 personnels sur 5 grands campus aux standards internationaux. Propriétaire de son patrimoine, l'université est présente sur 9 grandes villes dans 4 départements.

Sa fondation universitaire A*Midex, qui porte l'IDEX pérennisée, contribue au développement d'un pôle pluridisciplinaire et interdisciplinaire d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial. Dite « université de recherche intensive » elle abrite 113 unités de recherche, 9 fédérations et une cinquantaine de plateformes technologiques en lien avec les grands organismes nationaux.

Faisant le pari de l'interdisciplinarité, qu'AMU place au cœur de sa stratégie et de formation, elle a déjà créé, des Pôles d'Innovation Territoriaux (PIT), l'accès pour les acteurs économiques à des plateformes technologiques labellisées ; la Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix-Marseille (CISAM) et 18 instituts d'établissement garantissant les passerelles entre recherche et formation.

Université responsable et engagée, Aix-Marseille Université fait du « bien vivre ensemble » une priorité et s'illustre dans les classements internationaux par sa politique de lutte contre les discriminations et plus globalement, sa politique de RSE.

Largement ouverte sur le monde depuis sa création (10 000 étudiants internationaux et plus de 40 diplômes en partenariat international) elle est lauréate de l'appel à projet de la Commission Européenne pour construire avec ses 9 partenaires européens « CIVIS, a European Civic University », contribuant aux grands défis sociétaux orientés particulièrement vers l'Afrique et la Méditerranée.



Faculté de Droit et
de Science Politique
Aix*Marseille Université

Pourquoi verser la taxe d'apprentissage ?

- | *Un panel de formations professionnelles répondant aux réalités et aux évolutions du marché*
- | *Des équipes pédagogiques mêlant universitaires et professionnels de haut niveau*
- | *Un ensemble de compétences spécialisées reconnues par l'ensemble du monde professionnel*
- | *Une politique volontariste en matière de formations par l'apprentissage et de formation continue tout au long de la vie*
- | *Un partenariat actif avec les entreprises*

Qu'en faisons-nous ?

- | *Organisation de conférences et de colloques à destination des étudiants et des professionnels*
- | *Recrutement de conférenciers de réputation internationale*
- | *Enrichissement du fond documentaire mis à la disposition des étudiants et des personnalités extérieures*
- | *Aide au financement de stages étudiants*

Comment verser la taxe d'apprentissage (TA) ?

| En 2022, le solde de votre taxe d'apprentissage doit être versé directement aux établissements de formation habilités, dont Aix-Marseille Université.

| Ce solde, représentant 13 % de 0,68 % de votre masse salariale de 2021, doit faire l'objet d'un versement libératoire avant le 1^{er} juin 2022, que l'université matérialisera par l'émission d'un certificat d'encaissement.

Composante (faculté, école ou institut) et intitulé complet du/des diplôme(s) bénéficiaire(s).

FACULTÉ DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE

Date limite de versement :
au plus tard le 31 mai 2022

0132133Y

Code UAI :

Diplôme / Code RNCP :

Versement de la TA 2022

Entreprise :

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

N° Siret :

Mail du contact TA :

NB : Vous devez impérativement mentionner les informations ci-dessus pour pouvoir recevoir le reçu libératoire de la taxe d'apprentissage.

Vous pouvez directement verser la taxe d'apprentissage en vous connectant sur <https://ta.univ-amu.fr> et en suivant la démarche indiquée

OU

en remplissant et renvoyant le formulaire ci-contre et en adressant votre versement :

| Par chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable d'Aix-Marseille Université, adressé à la composante concernée (adresse en bas de page) ou à l'Agence Comptable de l'université (58 bd Charles Livon, 13284 Marseille Cedex 07). **En joignant le présent avis de versement.**

| Par virement bancaire sur le compte d'Aix-Marseille Université :
IBAN : FR76 1007 1130 0000 0010 2006 780
BIC : TRPUFRP1

Merci d'indiquer sur votre ordre de virement la référence TA + code UAI de la composante figurant ci-contre.

MONTANT EN € :

Les codes des formations auxquelles vous souhaitez verser votre taxe d'apprentissage sont disponibles sur l'application :

<https://ta.univ-amu.fr>

dans l'onglet de la faculté de droit et de science politique

Siège de la faculté : 3 avenue Robert Schuman 13628 - Aix-en-Provence

Contact : Christine Pesquiès - Chargée de taxe d'apprentissage - christine.pesquies@univ-amu.fr - +33 (0)4 42 17 28 21

La faculté de droit et de science politique

Héritière de plus 600 ans d'histoire, la faculté de droit et de science politique, composante d'Aix-Marseille Université, accueille près de 11 000 étudiants, répartis sur trois sites : Aix-en-Provence, Marseille et Arles. C'est un acteur majeur de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Son excellence dans les domaines de l'enseignement comme de la recherche en fait une faculté reconnue non seulement en France mais aussi à l'échelle européenne et internationale.

Elle est la faculté de droit offrant le plus grand nombre de formations en alternance dans le domaine juridique en Licence et en Master.

Elle participe activement à l'attractivité du territoire et à la formation des collaborateurs actuels ou en devenir des entreprises. Elle offre, en effet, un panel complet de formations à caractère professionnel couvrant toutes les branches du droit et tous les secteurs d'activités des entreprises (droit des affaires, droit du travail, contrats, banque, assurance, finance, comptabilité, fiscalité, commerce international, consommation et distribution, concurrence, ingénierie des sociétés, propriétés intellectuelles, médias et nouvelles technologies, transports et logistique, énergies, sport, urbanisme, constructions, immobilier, environnement, sécurité et qualité de l'entreprise, santé, etc.).

Le fonctionnement de ces formations représente un coût considérable. Le soutien des entreprises est ainsi indispensable au maintien de l'excellence de nos formations et représente un des leviers de nos capacités d'innovation et d'adaptation aux besoins du monde socio-économique et aux métiers de demain.

La taxe d'apprentissage sert justement à financer les formations à caractère professionnel en France. En choisissant d'affecter tout ou partie de votre taxe d'apprentissage aux formations de la faculté de droit et de science politique d'Aix-Marseille Université, vous l'aidez à améliorer la qualité de ses formations et leur adéquation avec le monde de l'entreprise.

« 1 euro investi dans l'enseignement supérieur c'est 4 euros de retombées pour l'économie du territoire ».

La faculté en chiffres

10 000 étudiants
122 personnels administratifs
279 enseignants
800 intervenants extérieurs
3 sites d'enseignement



Siège de la faculté : 3 avenue Robert Schuman - 13628 Aix-en-Provence

Contact : Christine Pesquiès - Chargée de taxe d'apprentissage - christine.pesquies@univ-amu.fr - +33 (0)4 42 17 28 21